

# PROCÈS-VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 3 JUIN 2019

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 3 juin 2019 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

|                         |                     |
|-------------------------|---------------------|
| M. Teddy Chiasson       | M. Roger Heath      |
| Mme Danielle Lamontagne | M. Fernando Sanchez |
| M. Sylvain Lavoie       | M. Anthony Laroche  |

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

Madame la conseillère Danielle Lamontagne quitte la réunion à 19h05 après avoir fait son rapport du comité famille-aînés.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne demande au conseil d'évaluer la possibilité que la municipalité demande l'accréditation « municipalité amie des enfants ».

Elle liste également les avantages, selon quelques citoyennes, à ce que la municipalité affirme clairement sa position en faveur de la présence des enfants lors de toutes activités, comités et conseils municipaux.

Elle fait part au conseil de son mécontentement face à un employé municipal dans la création du comité « milieu de vie ».

Une autre citoyenne se plaint du brûlage et des heures d'abattage dans le nouveau développement. Elle appuie également la première citoyenne dans ses recommandations.

Une autre citoyenne appuie les deux premières et présente le résultat du sondage qu'elle a mené auprès de la population d'un secteur.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

## PROCÈS VERBAUX

### 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

2019-06-03/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 6 mai 2019.

### 5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2019-06-03/3

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mai et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

### 6.0 RAPPORTS

#### 6.1 **Comités externes :**

- 1) MRC : Madame la mairesse Françoise Bouchard fait son rapport.
- 2) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 3) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 4) Sûreté du Québec : Aucun suivi.
- 5) TCCC : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 6) Coopérative de solidarité : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 7) Comité Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne avait déjà fait son rapport en début de réunion.
- 8) Autres : Aucun suivi.

#### 6.2 **Services internes :**

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Le directeur général fait son rapport.
- 2) CCU : Aucun suivi
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne avait déjà fait son rapport en début de réunion.
- 5) Développement local : Aucun suivi.

## **PROCÈS-VERBAUX**

### **6.3 Rapport du Directeur général et suivi des dossiers:**

- 6.3.1 Soirée d'information sur la pollution lumineuse
- 6.3.2 Pratique en sécurité civile – simulation accident de train
- 6.3.3 Suivi barrage
- 6.3.4 Portes ouvertes 8 juin
- 6.3.5 Changement règlement pour permis de construction en temps de dégel
- 6.3.6 Chemin de Stanhope : problématique avec Coaticook.

### **6.4 Rapport de la mairesse :** Madame la mairesse fait son rapport.

## **7.0 TRÉSORERIE :**

### **7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

2019-06-03/4

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 7977 à 8005 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 127 675.60 \$.

### **7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL**

#### **7.2.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018**

La mairesse dépose son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018.

### **7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

#### **7.3.1 SOUMISSION POUR LE CHANGEMENT DU SERVEUR**

2019-06-03/5

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour l'achat d'un nouveau serveur ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de PC Expert au montant de 899.98 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un ordinateur de bureau Lenovo et d'un disque dur, tel que proposé dans le devis AAAQ3574.

#### **7.3.2 LUMIÈRE DE RUE – COIN CHAMBERLAIN ET MALTAIS**

Reporté.

## PROCÈS VERBAUX

### 7.3.3 ENGAGEMENT DE DÉPENSES POUR LE PROJET DE SURFACE MULTISPORTS EXTÉRIEURE

2019-06-03/6

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 50% des dépenses du projet Surface multisports extérieure, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 20 529,30 \$ de la Fondation Neil et Louise Tillotson de la New Hampshire Charitable Foundation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a adopté un règlement de gestion contractuelle lui permettant de donner des contrats de gré à gré de moins de 101 100\$ ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour les travaux d'infrastructures, ainsi que pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

- D'engager l'entreprise Fondation et coffrage Jean Sage pour les travaux relatif à la dalle de béton pour un montant d'environ 54 000 \$ ;
- D'allouer un budget d'environ 400 \$ pour l'excavation de la surface ;
- D'allouer un budget d'environ 200 \$ pour l'achat de matériel nécessaire à l'installation des drains ;
- D'octroyer un budget d'environ 3 400 \$ pour l'achat d'équipements de pickleball, de hockey et des paniers de basketball chez Sports-inter plus ;
- D'allouer un budget d'environ 1 200 \$ pour le scellant de la surface de béton chez Sherwin-Williams Sherbrooke ;
- D'allouer un budget d'environ 2 600 \$ pour le lignage de la surface de jeu chez Lignes sportives R et R inc.;

### 7.3.4 CONGRÈS DE LA FQM

2019-06-03/7

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'inscrire un élu au congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2019 et d'assumer les frais de déplacement associés.

### 7.3.5 JEUX D'EAU

2019-06-03/8

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas encore réussi à combler le poste de sauveteur pour la piscine municipale ;

**ATTENDU QUE** le service d'animation estivale utilise fréquemment la piscine durant l'été afin de rafraîchir les jeunes ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que, si le poste n'est pas comblé à la fin du mois de

## PROCÈS-VERBAUX

juin et qu'il est prévu que la piscine ne soit pas ouverte durant l'été, que :

- la municipalité accepte la soumission de Proludik pour l'achat de 2 jeux d'eau au prix de 2 503.52 \$ incluant les taxes et le transport, tel que prévu à la soumission;
- la municipalité octroie un budget supplémentaire au Service d'animation estivale pour un maximum de 7 sorties en autobus pour se déplacer à des plans d'eau (piscines municipales ou lacs) dans les environs;
- la municipalité octroie un budget d'environ 200 \$ au Service d'animation estivale pour l'achat de matériel récréatif utilisant de l'eau par exemple des tapis glissants.

### 2019-06-03/9 7.3.6 LIGUE DE BALLE DES PETITS BONSHOMMES

**ATTENDU QUE** les jeunes de la municipalité de Dixville et de Saint-Herménégilde font partie des mêmes équipes de balle dans le cadre de la Ligue des petits bonshommes ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Herménégilde a demandé une contribution à la municipalité de Dixville pour le paiement de certaines factures d'achat d'équipements pour les joueurs ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de rembourser à la municipalité de Saint-Herménégilde une partie des factures payées jusqu'à concurrence de 250 \$.

### 2019-06-03/10 7.3.7 ACHAT D'UN BASSIN POUR POISSONS DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE LA FÊTE DE LA PÊCHE

**ATTENDU QUE** le bassin utilisé chaque année est normalement emprunté de la Station piscicole de Baldwin-Coaticook et doit être transporté annuellement ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Aquabiotech se départit actuellement de bassins du même type ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'octroyer un budget maximal de 500 \$ pour l'achat d'un bassin de l'entreprise Aquabiotech. Les frais de transport seront assumés par la municipalité.

## 2019-06-03/11 8.0 RÉSOLUTIONS

### 8.1 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ MILIEU DE VIE

**ATTENDU QUE** le comité milieu de vie tiendra sa première rencontre le 12 juin prochain et qu'il y a lieu de préciser certaines règles de fonctionnement ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'accepter les règles de fonctionnement du comité milieu de vie, tel que modifié.

## PROCÈS VERBAUX

### 8.2 CHARTRE DE LA BIENTRAITANCE DES PERSONNES ÂÎNÉES DE L'ESTRIE

2019-06-03/12

**ATTENDU QUE** la maltraitance des personnes âgées engendre des conséquences très importantes qui détériorent significativement leur qualité de vie ;

**ATTENDU QUE** les personnes qui œuvrent auprès des personnes âgées ou qui les côtoient doivent déployer tous les efforts possibles pour mettre fin à la maltraitance et favoriser leur bienveillance ;

**ATTENDU QUE** la charte de la bienveillance des personnes âgées de l'Estrie a été présentée au conseil municipal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville adhère aux principes de la charte ci-haut mentionnée.

### 8.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2019-03

2019-06-03/13

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure 2019-03 est pour la propriété située sur le lot 5 792 960 (430, route 147 Sud). La demande vise la possibilité d'implanter une piscine d'environ 11 m<sup>2</sup> dont une portion d'environ 4 m<sup>2</sup> se trouverait en cour avant et d'implanter un cabanon de 8,92 m<sup>2</sup> en cour avant alors que l'article 5.2.1 du règlement de zonage no 117 ne permet pas l'implantation de piscine ou de cabanon dans la cour avant.

**ATTENDU QUE** le CCU donne son avis comme suit :

**ATTENDU QU'**il y a une zone tampon boisée existante composée de feuillus et de conifères entre la route 147 Sud et l'emplacement projeté de la piscine et du cabanon ;

**ATTENDU QUE** les autres normes d'implantations et de sécurité dictées aux règlements d'urbanismes sont respectées ;

**ATTENDU QU'**il n'y avait pas d'autres endroits propices sur le terrain pour implanter les constructions étant donné les contraintes (milieu humides potentiels, proximité de la rivière, zone inondable) ;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de cette dérogation mineure ne portera aucun préjudice aux voisins ;

**ATTENDU QUE** le CCU fait une recommandation **favorable au conseil municipal pour la demande** : soit d'accepter l'implantation d'une portion d'environ 4m<sup>2</sup> de la piscine creusée, en plus des accessoires (clôtures, aménagement paysager) et la construction d'un cabanon de 8,92 m<sup>2</sup> en cour avant. La dérogation est conditionnelle à ce que le propriétaire conserve la zone tampon boisée située entre la piscine à être implantée et la route, et ce, pour toute la durée de vie de la piscine.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure 2019-03 selon la recommandation du CCU ci-haut décrite.

## PROCÈS-VERBAUX

- 2019-06-03/14
- 8.4 TRANSFERTS DES DOSSIERS LÉGAUX AU CABINET CAIN LAMARRE
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.
- 2019-06-03/15
- 8.5 ADOPTION DU PLAN D'ACTION DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
- ATTENDU QUE** la municipalité est en cours de renouvellement de sa politique familiale et des aînés ;
- ATTENDU QUE** diverses activités de consultation citoyenne ont été réalisées, dont voici les principales :
- Sondage aux élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'école Sancta-Maria (29 janvier)
  - Questionnaire web à la population (janvier-février)
  - Consultation publique famille et aînés (30 mars)
- ATTENDU QUE** le comité famille et aînés propose un plan d'action qui sera intégré à la nouvelle politique ;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action, tel que présenté par le comité.
- 2019-06-03/16
- 9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT
- 9.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NO 205-19
- Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera soumis pour adoption, le règlement numéro 205-19 modifiant le règlement de construction numéro 119-2010 afin de permettre les pieux comme fondation d'un bâtiment principal pour les zones R-5 et R-6.
- Un projet de ce règlement est également déposé séance tenante par le conseiller Sylvain Lavoie. Aucun coût n'est relié à ce règlement.
- Dispense de lecture est également demandée étant donné que chaque membre du conseil a reçu le projet de règlement.

# PROCÈS VERBAUX



## 10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseiller Teddy Chiasson discute de quelques points concernant son comité des loisirs.

Le conseiller Fernando Sanchez fait part qu'un arbre mort dans le parc municipal serait à couper pour question de sécurité.

## 11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 21h50.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

2019-06-03/17